

DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention d'Étude pédagogique avec l'Université Paris 1 –Panthéon-Sorbonne

EXPOSE DES MOTIFS

La commune d'Ivry-sur-Seine, afin de développer la culture scientifique, la recherche et la formation supérieure entend entreprendre des partenariats d'études avec des universités et autres établissements d'enseignement supérieur, y compris ceux non implantés sur son territoire.

Un partenariat existe depuis plusieurs années avec l'Institut Français d'Urbanisme (IFU), plus particulièrement avec l'atelier professionnel de gestion de l'information urbaine du Mastère « Aménagement et Urbanisme » de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

A la lumière de l'expérience positive de cette collaboration avec l'IFU, attache a été prise avec l'Université de Paris-1 et les enseignants du Mastère Environnement spécialité professionnelle « Développement Durable, Management Environnemental et Géomatique ».

Les responsables de ce mastère souhaitent en effet nouer des partenariats, notamment avec des collectivités territoriales, afin de faire travailler leurs étudiants, sous forme de formation-action, sur des thématiques environnementales fortes et en relation avec les préoccupations et les champs de compétence des communes.

Ce travail de collaboration et d'échange doit permettre aux étudiants, selon les exigences du Mastère, de se familiariser avec les exigences d'une commande professionnelle. Quant à la Ville, elle participe ainsi à la production de travaux universitaires sur les enjeux environnementaux.

A la suite d'une première convention pédagogique, approuvée par une délibération en date du 21 novembre 2013, sur la problématique des bio-déchets et alors que Paris accueillera en décembre 2015 la « COP 21 », conférence internationale annuelle sur le climat, l'équipe d'enseignants et la Ville ont convenu que l'atelier professionnel travaillera cette année sur la problématique de l'adaptation au changement climatique en s'intéressant plus particulièrement à l'« effet îlot de chaleur » en milieu urbain dense.

Ainsi, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec l'Université Paris 1 concernant un programme de recherche et de développement sur les îlots de chaleur en milieu urbain dense.

Les dépenses en résultant pour 2014 ont été prévues au Budget Primitif.

P.J. : convention

DEVELOPPEMENT DURABLE

26) Convention d'Étude pédagogique avec l'Université Paris 1 –Panthéon-Sorbonne

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 21 novembre 2013 approuvant la convention d'étude pédagogique avec l'Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne relative à un programme de recherche et de développement sur la gestion des déchets en milieu urbain dense,

considérant l'intérêt pour la Commune d'Ivry-sur-Seine de développer un partenariat de recherche avec les universités et établissements d'enseignement supérieur,

considérant le retour d'expérience positif suite au partenariat avec l'Université de Paris 1 Panthéon – Sorbonne dans le cadre de la convention approuvée par la délibération du 21 novembre 2013 susvisée,

considérant que l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne et son UFR d'Économie, dans le cadre du Mastère 2 professionnel « Développement Durable, Management Environnemental et Géomatique », et la Commune d'Ivry-sur-Seine souhaitent poursuivre leur collaboration sur des problématiques environnementales partagées,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec l'Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne relative à un programme de recherche et de développement sur les îlots de chaleur en milieu urbain dense et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tout avenant y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant sont imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 DECEMBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 23 DECEMBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 19 DECEMBRE 2014